

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

146345

Autres

7181

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

IMAKOR BRAHIM

Date de naissance : 08.02.1962 casca

Adresse : Bloc 26 Rue 04 N° 02 HAY TILILA AGADIR

Tél. : 0667122441 Total des frais engagés : 2078,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

**DR. GOURRAM Mohamed**  
**OPHTALMOLOGISTE**  
Angle Rue de Marrakech Lot TILDI  
Tél: 82.36.87 AGADIR

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20 JAN. 2023

Nom et prénom du malade : BOUTIQU Naima Age: 49ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Lunette de lunette

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 JAN 2015	C2		250 DH	DR. MOHAMED BOURRAM OPHTHALMOLOGISTE AGADIR 05 28 28 86 87 INPE : 041067823

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20-1-23	28.80 042069013

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<b>RIBIS OPTIC S.A.R.L</b> <del>OPTICIEN OPTOMETRISTE</del> <del>num. 2, Rue 83B Ext. 100 Almassira</del> <del>Agadir - Tél: 05 25 22 02 21</del>	20/01/2023					180 Dhs

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est tenu de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Le 20/01/2023

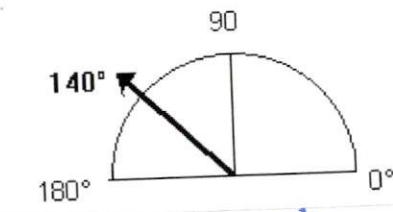
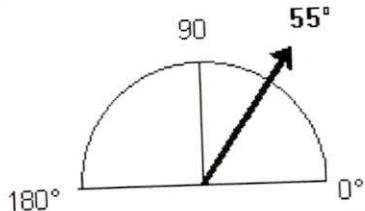
Mme BOUHOU Naïma

**LUNETTES**

**Oeil droit :**

**Oeil gauche :**

SPH.	CYL.	AXE	SPH.	CYL.	AXE
<b>DE LOIN</b> -0.50	-1.25	55°	-0.75	-0.50	140°
<b>DE PRES</b> (Add. +1.50) +1.00	-1.25	55°	+ 0.75	-0.50	140°



**RIBIS OPTIC S.A.R.L**  
**OPTICIEN OPTOMETRISTE**  
 Imm. 2, Rue 829 Extension Almassira  
 Agadir - Tél: 05 28 22 02 21

GOURRAM Mohamed  
 OPHTHALMOLOGISTE  
 Angle Rue de Marrakech Lot TILDI  
 Tél: 82.36.87 AGADIR

ملتقى زنقة مراكش - تجزئة تيلدي - أكادير

Angle Rue de Marrakech, Lottissement Tildi - AGADIR

الهاتف / الفاكس: 05 28 82 36 87

**Dr Mohamed GOURRAM**  
**Ophtalmologiste**

Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier  
Maladies et Chirurgie des yeux



الدكتور محمد گرام  
اختصاصي في امراض وجراحة العيون  
خريج كلية الطب بمنبوليبي

Le 20/01/2023

Mme BOUHOU Naïma

28,80

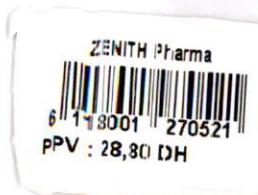
ARTELAC

1 goutte ; 3 fois par jour

S.V

pendant 1 mois.

Dr. GOURRAM  
OPHTALMOLOGISTE  
Angle Rue de Marrakech Lot TILDI  
Tél: 82.36.17 AGADIR  
Lot N° 141 Tildi Imm. Agdal Rue Ghazou  
Zineb Pharmacie AGDAL



Dr. GOURRAM Mohamed  
OPHTALMOLOGISTE  
Angle Rue de Marrakech Lot TILDI  
Tél: 82.36.17 AGADIR

ملتقى زنقة مراكش - تجزئة تيلدي - أكادير

Angle Rue de Marrakech, Lotissement Tildi - AGADIR

الهاتف / الفاكس : 05 28 82 36 87

**FACTURE**

Code INPE: 045029584



CLIENT: BOUHOU NAIMA

DATE : 20/01/2023

DATE DE PRESCRIPTION: 20/01/2023

N° : 0017/23

Désignation		Qté	Prix TTC
<u>LOIN:</u>			
MONTURE	MONTURE HIS	1	800.00
OD	-0.50(-1.25,55°) VERRES ORGANIQUES ANTIREFLETS BLEU MAX 1.6	1	500.00
CG	-0.75(-0.50,140°) VERRES ORGANIQUES ANTIREFLETS BLEU MAX 1.6	1	500.00

Total HT	TVA 20%	Total TTC
1 500.00	300.00	<b>1 800.00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de: MILLE HUIT CENT DIRHAMS .TTC.

Signé:

**RIBIS OPTIC S.A.R.L**  
 OPTICIEN OPTOMÉTRISTE  
 Imm. 2, Rue 838 Extention El Massira  
 Agadir - Tel: 05 28 22 02 21

Rue 838 N° 2 Extention El Massira (A côté Banque S.G.M.B) - AGADIR

Tél : 05282-20221 Email: ribisoptic@gmail.com

INPE: 045029584 PATENTE: 48104840 RC: 48919 CNSS: 2913917

ICE: 002912423000054 IF: 50275201

**Dr Mohamed GOURRAM**

**Ophtalmologiste**

Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier

Maladies et Chirurgie des yeux



الدكتور محمد گرام

اختصاصي في امراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بنينولبي

ICE 001658032000091

20 JAN. 2023

AGADIR LE .....

## FACTURE

M ...Boutou Nahma.

C2 : 250 DH

Arrêtée la présente note à la somme de

DEUX CENTS CINQUANTE DIRHAMS

GOURRAM Mohamed  
OPHTALMOLOGISTE  
Angle Rue de Marrakech Lot TILDI  
Tél: 82.36.47 AGADIR

ملتقى زنقة مراكش - تجزئة تيلديسي - أكادير

Angle Rue de Marrakech, Lotissement Tildi - AGADIR

الهاتف / الفاكس : 05 28 82 36 87